

L'utilisation des formations supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle au Cameroun

Le cas de la Garde civique nationale camerounaise (1959-1973)

Démonster-Ferdinand Kouékam

Citer cet article : Démonster-Ferdinand Kouékam (2023), « L'utilisation des formations supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle au Cameroun. Le cas de la Garde civique nationale camerounaise (1959-1973) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, Varia, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variakouekam>

Mise en ligne : juillet 2023

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2023.varia07>

Résumé

Ce travail démontre, à partir de témoignages et de documents collectés au Cameroun, en France et au Royaume-Uni, que la Garde civique camerounaise est un acteur clé dans la lutte contre-insurrectionnelle de 1959 à 1973, et que cette participation a eu des répercussions importantes sur trois dimensions. D'abord, le recul et l'arrêt de l'activité insurrectionnelle. Ensuite, par le contrôle qu'elle a exercé sur la population, la Garde civique a contribué à l'instauration d'un régime fort et autoritaire au Cameroun. Enfin, elle a participé aux côtés de l'administration à la constitution d'un récit dominant à la gloire d'Ahmadou Ahidjo et à l'imposition d'une amnésie générale sur les faits ayant trait à l'organisation insurgée ainsi qu'à ses leaders.

Mots-clés : Garde civique ; armée régulière ; insurrection ; répression ; pression psychologique

The use of auxiliary units in counterinsurgency in Cameroon. The case of the Cameroonian National Civic Guard (1959-1973)

Abstract

Drawing upon testimonies and documents collected in Cameroon, France and the United Kingdom, this article demonstrates that the Cameroonian Civic Guard was a key player in counterinsurgency from 1959 to 1973 and that its involvement had significant effects on three dimensions. Firstly, the decline and eventual cessation of insurgent activity. Secondly, by controlling the population the Civic Guard contributed to the establishment of a strong and authoritarian regime in Cameroon. Finally, these auxiliary units participated alongside the administration in creating a dominant narrative intended to glorify Ahmadou Ahidjo and in imposing a widespread collective amnesia of the facts relating to the insurgent organization and to its leaders as well.

Keywords: Civic guard; regular army; insurgency; repression; psychological pressure



Du 22 au 30 mai 1955, le Cameroun est traversé par une vague de violences et d'affrontements mettant aux prises les militants de l'Union des populations du Cameroun (UPC) aux troupes françaises. L'administration coloniale française rejette l'entière responsabilité de ces événements sur cette organisation et trouve l'opportunité espérée pour la bannir de la scène politique « légale »¹. En effet, la création de l'UPC le 10 avril 1948 suscite beaucoup d'espoir et d'adhésion populaire, mais également le courroux des responsables français. Cette popularité s'explique par les causes qu'elle défend, à savoir réunification, indépendance et élévation du standard de vie des Camerounais, mais aussi par sa capacité de mobilisation et de quadrillage du territoire. En 1954, elle compte 20 000 membres et au moins 80 000 sympathisants. Le 13 juillet 1955, date de son interdiction, elle a implanté plus de 450 comités de base dans le territoire² et à l'étranger. Poussée dans ses derniers retranchements et confinée à la clandestinité, l'UPC opte pour la lutte armée « de type révolutionnaire »³.

La sympathie et le soutien populaire dont l'UPC bénéficie pendant la « légalité coloniale » ne s'estompent nullement avec l'entrée au maquis. Réfugiés à l'ombre de la clandestinité, ses responsables entretiennent une intense campagne de propagande auprès des populations pour renforcer et conserver l'appui de ces dernières, matérialisée par la fourniture de renseignements, de vivres et l'enrôlement dans les bataillons du maquis⁴. Les maquisards-combattants sont présentés par les upécistes comme les *Po'o Gon*, c'est-à-dire les « dignes fils de la nation » qui incarnent « la volonté de vie » du peuple en lutte⁵. Dès le début de la guerre, l'UPC orchestre des attaques sur les installations de l'administration française, fragilisant au passage le climat sécuritaire. Cette dernière réagit en rassemblant des troupes pour engager une guerre, ce qui lui cause immédiatement des difficultés d'ordre opérationnel et stratégique. La Garde civique, qui est l'objet de cette étude, est créée en 1959 à la veille de l'indépendance pour combattre militairement et idéologiquement l'insurrection. Celle-ci persiste même après la proclamation de l'indépendance du Cameroun français le 1^{er} janvier 1960 sous la houlette d'Ahmadou Ahidjo et la réunification avec le Cameroun anglais le 1^{er} octobre 1961. Les insurgés qui combattent le nouveau président (soutenu par l'armée camerounaise et les troupes françaises) estiment qu'il est illégitime et qu'il a hérité d'une indépendance « formelle », « piégée » et sans souveraineté populaire. Les affrontements militaires cessent à partir de 1971, la guerre prenant officiellement fin avec l'exécution publique du dernier chef historique de l'UPC, Ernest Ouandié. Toutefois, la Garde civique prolonge la guerre sur le front psychologique jusqu'en 1973 à travers ce qu'on qualifie de « lutte contre les séquelles de la rébellion »⁶.

La double mission militaire et idéologique confiée à cette organisation est en fait la mise en œuvre de la Doctrine de la Guerre Révolutionnaire (DGR), théorie élaborée par les officiers français qui reviennent d'Indochine et d'Algérie⁷. Dans ce type de conflit, la finalité première des différents protagonistes reste le contrôle de la population⁸. La guerre se déroule au sein de cette dernière et avec elle au point de confondre le citoyen ordinaire à l'insurgé qui opère en civil dans ce milieu comme un « poisson dans l'eau »⁹. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'avoir des hommes du terroir qui connaissent parfaitement le terrain, les insurgés et leurs savoir-faire¹⁰. C'est pour cela que la mobilisation de la Garde civique est d'abord locale et s'organise dans les régions où l'insurrection sévit avec intensité. Dès 1959, on enregistre la création des gardes civiques Bamiléké et par la suite, celles de la Sanaga-Maritime, de Douala, du Moungo, du Nkam, ou encore du Mbam.

¹ Deltombe Thomas et al. (2016), *La guerre du Cameroun, l'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte, p. 109.

² Deltombe Thomas et al. (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, p. 91.

³ Tatsitsa Jacob (1996), « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », mémoire de maîtrise, université Yaoundé I ; Fotso François (dir.) (2010), *La lutte nationaliste au Cameroun : 1940-1971*, Paris, L'Harmattan.

⁴ Entretien avec Véronique Mekuichi, planteur ayant vécu au maquis de 1956 à 1962, 77 ans, Fotouni, 20 août 2017.

⁵ Entretien avec Fossi, enseignant-retraité et militant de l'UPC, 65 ans, Dschang, 29 mars 2019 ; Mbembe Achille (2010), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, p. 10.

⁶ Archives Régionales de l'Ouest (ARO), 1AA196(6), Rébellion, campagne psychologique. Déroulement 1973.

⁷ Sur la DGR, lire : Villatoux Marie-Catherine, Villatoux Paul (2012), « Aux origines de la guerre révolutionnaire : le colonel Lachero parle », *Revue historique des armées*, 268. En ligne, consulté le 25 mai 2017. URL : <http://rha.revues.org/7512> ; Galula David (1964), *Counterinsurgency Warfare: Theory and Practice*, Praeger, New York.

⁸ Entretien avec Silvestre Mang, colonel de l'armée camerounaise à la retraite et acteur de la contre-insurrection, 80 ans, Yaoundé, 27 juillet 2018.

⁹ Deltombe T. et al., *La guerre du Cameroun... op. cit.*, p. 29.

¹⁰ Archives nationales de Yaoundé (ANY), 1AA26(1), Rébellion 1967-1971, p. 3.

Les études de la lutte antiguérilla au Cameroun n'évoquent les actions des formations supplétives que de façon marginale, quand elles ne l'ignorent pas simplement. Si le récent travail de Patrick Ngouné nous renseigne sur la participation des groupes d'autodéfense à la répression de l'insurrection¹¹, l'essentiel des productions accorde la priorité à la généalogie de la guerre, la répression et surtout au déploiement des troupes régulières, notamment la coalition des forces franco-camerounaises¹². La littérature existante néglige de ce fait la contribution significative des gardes, alors qu'ils se présentent comme un des acteurs déterminants de la contre-insurrection et de la mise en déroute de l'organisation insurgée. Cette approche institutionnelle visant à percevoir les gardes comme des infra-acteurs contribue à « la déstructuration totale des régimes d'entendement locaux¹³ ».

En conséquence, nous proposons ici une lecture de la contre-insurrection différente de l'éclairage que l'historiographie de la « Révolution manquée¹⁴ » de l'UPC a jusqu'à présent produit. Tout en précisant que nous n'avons pas pour objectif de nier d'autres facteurs déterminants comme les bombardements aériens, le ratisage des maquis, l'incendie des villages, la déportation et le regroupement forcés des populations, etc., cette étude envisage d'apprécier les actions des gardes à leur juste valeur, d'autant qu'ils sont les seuls acteurs mobilisés dans ce cadre pour porter la contre-insurrection à la fois sur le front opérationnel et psychologique. Elle tente également de combler un vide historiographique en insistant sur leur rôle dans la désarticulation du mouvement insurgé et la structuration d'un récit dominant débarrassé des empreintes de l'UPC.

Sur la base de ces observations, ce travail ambitionne de mettre en exergue la contribution politico-militaire des gardes dans la mise en déroute du mouvement insurrectionnel, le maintien de l'ordre et l'érection d'un régime fort et autoritaire au Cameroun. Cet article s'appuie essentiellement sur des entretiens menés avec 19 anciens gardes et autres témoins, mais aussi sur des sources écrites (collectées dans les centres d'archives au Cameroun et à l'étranger (France, Angleterre) : journaux des marches et d'opérations, rapports des administrateurs et des officiers, bulletins de renseignements, notes de service, etc. La première partie expose les éléments ayant imposé le recours à la Garde civique ainsi que le processus de sa mise en place et son fonctionnement. La deuxième partie revient sur les actions politico-militaires de cette organisation durant la guerre.

Du déclenchement de la guerre insurrectionnelle au recours à la Garde civique

L'option de la lutte armée est entérinée par l'UPC à « la Rencontre nationale » de Makai qui se tient dans la région de la Sanaga-Maritime du 2 au 3 décembre 1956¹⁵. Dans cette optique, deux formations paramilitaires, utilisant essentiellement des procédés de guérilla, sont constituées pour coordonner la lutte pour l'indépendance¹⁶. Il s'agit du Comité national d'organisation (CNO) et du Sinistre de Défense nationale du Kamerun (SDNK), créés respectivement en décembre 1956¹⁷ et en octobre 1957¹⁸. Sur le terrain, ces

¹¹ Ngouné Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*. En ligne, consulté le 10 décembre 2022. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/varianguone>.

¹² Deltombe T. et al., *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines...*, op. cit. ; Deltombe T. et al., *La guerre du Cameroun...*, op. cit. ; Kenné Faustin (2007), « Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971 », thèse de doctorat, Université Yaoundé I ; Kanguelieu Tchouaké Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, St Siro ; Noumbissie Tchouaké Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1920-1970) », thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

¹³ Bertrand Romain (2008), « Politiques du monde colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en situation coloniale », *Questions de Recherche*, 29, p. 6.

¹⁴ Eyinga Abel (1991), *L'UPC une révolution manquée ?*, Paris, Chaka.

¹⁵ Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Fonds Haut-Commissariat au Cameroun (CADN/FHC), dossier 8 Activités de l'UPC 1956-1957. Assemblée du 2 décembre 1956. Résolution.

¹⁶ National Archives of the United Kingdom (NAUK) Foreign Office (FO), 371.155362, training of Africans in sabotage techniques and guerilla warfare in the Chinese people's republic ; Tatsitsa J. (1996), « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire », op. cit., pp. 26-31.

¹⁷ Service historique de la Défense (SHD), 6H262, dossier 18 de l'Union des populations du Cameroun. Mise au point concernant l'organisation et l'activité du CNO, p. 11.

¹⁸ ANY, IAC91 (2) Ouest (Cameroun), UPC 1958, Activités upécistes et problème de maintien d'ordre, p. 7. Le 31 mai 1959, l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK) est créée et réunifie le SDNK et le CNO sous son commandement. En 1960, elle regroupe 11 districts disséminés dans les régions troublées.

organisations mettent l'armée en difficulté en s'assurant le contrôle des populations et de vastes portions du territoire. Pour stopper l'activité insurrectionnelle, l'administration sollicite les populations civiles regroupées au sein de la Garde civique.

Les circonstances de la création de la Garde civique

Contrairement à l'Indochine et l'Algérie où les unités supplétives sont mobilisées dès le début de la guerre, les autorités françaises émettent des réserves à engager les populations dans la lutte¹⁹. Ces hésitations s'expliquent par trois raisons fondamentales : la surestimation des capacités opérationnelles de l'armée, la crainte des désertions et la sous-traitance de la répression aux chefs locaux.

La vaste offensive lancée par le CNO dès décembre 1956, ainsi que les difficultés rencontrées par l'armée dans la riposte, créent quelques doutes au sein des officiers sur les capacités des troupes à réagir efficacement en cas d'insurrection généralisée²⁰. Si l'infanterie coloniale est présentée comme un corps d'élite, les dures réalités du terrain éclaboussent le mythe de son invulnérabilité.

La deuxième raison de cette réticence est la peur d'armer les populations et qu'elles basculent dans le camp insurgé. Comme le précise le chef de bataillon Gales : « ma plus grande inquiétude venait des gardes civiques : j'avais conservé le souvenir des partisans d'Indochine ou des harkis d'Algérie qui de temps en temps désertaient avec leurs armes²¹ ». Le troisième élément est la sous-traitance de la répression aux chefs locaux à travers leurs milices, solution qui, selon le travail de Ferdinand Marcial Nana, est porteuse de plus de germes de division, car ils se livrent plutôt aux règlements de comptes, au bannissement des upécistes des villages ainsi qu'à la confiscation de leurs biens²².

Cependant, la rémanence de l'insurrection et la prolifération des maquis enlèvent aux militaires toute capacité d'« initiative stratégique²³ ». La démarche classique, préconisée ici, s'avère inopérante et engrange peu de résultats. En effet, les insurgés lancent les offensives contre l'armée régulière et des opérations de représailles contre les soutiens de l'administration, qualifiés de « valets ». Cette extension de l'insurrection est d'autant plus inquiétante pour les autorités françaises qu'en dehors des centres urbains, les zones périphériques sont laissées à la merci des insurgés qui s'y organisent, lancent des assauts contre les convois, les villes, et s'y replient après²⁴. Sur un ton alarmant, le lieutenant-colonel Gribelin, commandant du groupement tactique Nord (GTN)²⁵, insiste sur la gravité de la situation dans l'Ouest-Cameroun et rappelle que « la quasi-totalité du département Bamiléké est en rébellion ouverte. L'administration n'exerce son autorité que sur les chefs-lieux d'arrondissement [...]. Partout ailleurs, les rebelles tiennent le pays qu'ils mettent en coupes réglées²⁶ ». Cet extrait est assez révélateur et témoigne de l'incapacité des troupes à apporter une réplique appropriée aux insurgés.

¹⁹ Hautreux François-Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin.

²⁰ Au déclenchement de l'insurrection, le Cameroun dispose de 4 560 réservistes dont 503 officiers de l'armée de terre, 108 officiers et 297 sous-officiers et troupes de l'aviation, ainsi que 43 officiers et 285 sous-officiers et troupes de la marine (SHD, 6H35, troupes du Cameroun. Rapport annuel de 1956, p. 7). Cet ensemble est constitué des éléments français de l'Afrique équatoriale française (AEF) et des gardes camerounaises (estimées en 1959 à 2 000 hommes). Le 1^{er} juin 1946, la France crée la Garde camerounaise, chargée d'assurer l'ordre public, compte tenu du statut particulier du territoire (sous tutelle) qui proscribit les conscriptions. Voir Wanyaka Bonguen Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1950-2005) », thèse de doctorat, Université de Yaoundé I, pp. 49-55.

²¹ SHD, 6H241, synthèse hebdomadaire sur les événements du Cameroun du 24 avril 1962, p. 15.

²² Nana Ferdinand Marcial (2020), « Chefs traditionnels bamiléké et rébellion armée (1948-1971) : fondements et enjeux de la lutte hétérogène des chefs dans la mouvance nationaliste », thèse de doctorat, Université de Douala.

²³ Beauvais Thomas (2013), « Les conflits irréguliers », mémoire de master, Institut d'études politiques de Toulouse, p. 33 ; Chaliand Gérard (2008), *Les guerres irrégulières : xx^e-xx^e siècle*, Paris, Folio, p. 765.

²⁴ Deltombe T. et al., *La guerre du Cameroun...*, op. cit., pp. 161-162.

²⁵ À la suite des accords de défense signés entre le gouvernement camerounais et la France en 1959, le GTN et le groupement tactique Sud (GTS) sont créés le 22 janvier 1960. Le GTS, dirigé par le lieutenant-colonel Laurière (PC à Douala) couvre le Moungo, le Wouri, la Sanaga-Maritime et le Nkam. Il dispose de 9 compagnies de combat, 2 escadrons blindés, 1 compagnie de transit et de 5 PMP, 1 compagnie de l'armée camerounaise, 16 pelotons de gendarmerie et de garde camerounais et 210 corps-francs. Le GTN, commandé par le lieutenant-colonel Gribelin (PC à Bafoussam), couvre la région Bamiléké et la localité de Melong avec un effectif de 3 500 hommes (1 500 gardes civiques et 2 000 hommes de troupes). Voir SHD, 6H240, les opérations du groupement tactique Sud (GTS) ; SHD, 6H240, la situation dans le département Bamiléké début février 1960 ; SHD, 6H268, rapport annuel des forces françaises au Cameroun pour l'année 1960.

²⁶ SHD, 6H240, la situation dans le département Bamiléké..., op. cit., p. 1.

Les difficultés de l'armée tournent autour de trois éléments. D'abord, l'absence de fronts précis et les problèmes d'adaptation au milieu : les insurgés sont, d'après Ambroise Tchamgoue, secrétaire du maquis Badoumka de 1958 à 1960, extrêmement mobiles, pouvant rapidement se déplacer d'un village à l'autre²⁷, car la maîtrise de l'espace leur accorde des « facilités de manœuvre²⁸ ». Tout ceci entrave sérieusement le déploiement des troupes et les mène constamment dans « un cul-de-sac »²⁹. Ayant instauré un système sophistiqué de renseignements dans chaque maquis, les insurgés ont toujours une longueur d'avance sur les troupes³⁰. Évoquant cette épreuve de nerfs à laquelle est soumise l'armée, Jacob Tatsitsa affirme qu'elle « a permis [...] de lui enlever toute possibilité de calcul. L'armée coloniale était presque désarmée, il lui était presque impossible de monter une opération. Pour preuve, plusieurs de ses prévisions se révélèrent fausses³¹ ». De plus, les troupes, dans leur déploiement, butent sur un milieu hostile. La région Bamiléké et la zone du Moungo sont des complexes montagneux comportant des pentes abruptes, des vallées profondes et étroites aux cours d'eaux rapides et violents³². Le théâtre de la Sanaga-Maritime est « un pays peu pénétrable : couvert d'une forêt dense, percé de mauvais sentiers piétons, de relief peu élevé mais chaotique³³ ». Ces caractéristiques naturelles annihilent toutes possibilités de mener des opérations de grande portée et ne permettent pas l'utilisation optimale de la logistique lourde.

Ce milieu, qui défavorise les troupes en réduisant leur capacité d'action est, « par contre, éminemment favorable à la guérilla, aux maquis et aux embuscades³⁴ ». En outre, à l'issue des affrontements et lorsque les troupes réussissent à déloger les insurgés de certaines localités, celles-ci retombent quelques temps après aux mains de l'UPC, car les soldats confrontés à une « guerre totale » doivent se déplacer constamment vers d'autres théâtres d'opérations. Enfin, dans cette guerre sans front où l'adversaire n'est pas facilement identifiable, Pierre Sémengue, ancien chef d'état-major de l'armée camerounaise ayant coordonné la contre-insurrection dans la région Bamiléké, le Moungo, le Nkam et la Sanaga-Maritime, précise que la recherche des informations s'avère extrêmement périlleuse pour les autorités³⁵.

Telles sont les principales difficultés auxquelles les troupes sont confrontées au début de la guerre. Pour les autorités, il devient impérieux de trouver rapidement des solutions appropriées pour contrecarrer l'organisation insurgée. C'est pour pallier à ces entraves multiformes que l'administration française sollicite les populations locales regroupées au sein de la Garde civique. Dans ce contexte, elles apparaissent comme la solution idoine, car elles sont capables de porter la contre-insurrection sur tous les fronts³⁶, en utilisant les mêmes procédés que les combattants-insurgés.

La mise en place et l'encadrement des unités de la Garde civique nationale

La Garde civique est une « formation supplétive armée levée pour lutter contre toutes les formes de guerre intérieure pouvant se manifester dans certaines régions du territoire³⁷ ». Au Cameroun, la région Bamiléké est le foyer d'expérimentation et d'exportation de cette organisation. En 1959, Alexandre Ter Sarkissoft est nommé chef de cette région « gangrenée » par l'insurrection où l'UPC dicte ses lois. Pour rétablir l'ordre, il adopte deux principales mesures. La première consiste à réviser la politique de son prédécesseur, Maurice Delaunay, qui a jusqu'alors sous-traité la répression à certains chefs locaux à travers leurs milices d'autodéfense³⁸. En effet, Alexandre Ter Sarkissoft organise un contrôle direct sur une partie de ces dernières.

²⁷ Entretien avec Ambroise Tchamgoue, enseignant retraité et ancien secrétaire du maquis de Badoumka de 1958 à 1960, 78 ans, Bandja, 11 avril 2018.

²⁸ SHD, 6H262, dossier 18 de l'Union des populations du Cameroun..., *op. cit.*, p. 14.

²⁹ Entretien avec Fidele Youaga, ancien combattant du SDNK et l'ALNK de 1957 à 1960, 90 ans, Bandja, 23 Septembre 2016.

³⁰ Noubou Tétam Gildas Igor (2021), « Communication et résistance sous maquis au Cameroun (1955-1971) », thèse de doctorat, Université de Douala.

³¹ Tatsitsa J., « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire », *op. cit.*, p. 27.

³² Noubou Tchouaké M., « Mouvements d'oppositions... », *op. cit.*, pp. 56-57 ; Ewondjo Samson David (2001-2002), « La naissance du "maquis" dans le Mungo 1955-1970 », mémoire de maîtrise, Université Yaoundé I, pp. 9-10.

³³ SHD, 6H30, opérations au Cameroun, situation en fin 1957.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Entretien avec Pierre Sémengue, ancien chef d'état-major de l'armée, 84 ans, Yaoundé, 19 décembre 2019.

³⁶ SHD, 6H240, rapport n° 22/FFC.3-2 sur les opérations au Cameroun en 1960, p. 4.

³⁷ ANY, 1AA1006, Garde civique nationale, organisation, 1963, p. 1.

³⁸ Ngouné P. J., « Les forces d'appoint... », art. cité.

Sa seconde mesure consiste à regrouper une partie des milices de chefferies dans une organisation centralisée, placée sous son encadrement³⁹. Dans une correspondance adressée au Premier ministre en date du 4 août 1959, l'administrateur soutient qu'en l'absence d'une véritable armée camerounaise, il est « nécessaire d'avoir recours à des forces supplétives, moins efficaces certes que les forces régulières, mais moins onéreuses⁴⁰ ». C'est dans cette perspective que « l'armée populaire Bamiléké » est constituée en novembre 1959⁴¹. Cette formation est officiellement reconnue à la faveur du décret n° 60-109 du 6 mai 1960 sous l'appellation de « Garde civique bamiléké⁴² ». La création de cette organisation est influencée par d'autres facteurs conjoncturels au-delà de la croisade contre-insurrectionnelle : la création des « partisans bamilékés », la volonté de constituer une force régionale et le retrait des troupes françaises.

Au début de l'année 1959, l'administration crée des groupes d'auto-défense sous l'appellation « partisans bamilékés ». Leurs membres sont recrutés sur proposition des chefs locaux essentiellement sur la base de leurs vertus combattantes et de leur connaissance du terrain. La prolifération de ces groupes est cependant à double tranchant : s'ils combattent l'insurrection, la grande autonomie dont ils jouissent constitue un facteur de troubles pouvant créer d'autres tensions. En effet, du fait de leurs agissements imprudents, l'administration craint la survenue d'affrontements entre eux ainsi que des conflits inter-communautaires. Pour désamorcer ces tensions, elle préconise la formation d'une organisation régionale plus dense et facile à contrôler :

L'inconvénient de cette organisation, est que chacun de ces groupements a sa petite armée et que, si les rivalités tribales se réveillent, on n'arrêtera pas l'effusion de sang et la bagarre, alors que de constituer au plus tôt une petite armée de 2 000 hommes, dont les éléments seraient prélevés sur tous les groupements d'auto-défense du Bamiléké, évitera les mésententes entre chefferies et concourra à leur rapprochement.⁴³

« L'Armée populaire bamiléké », qui devient la Garde civique bamiléké, puise donc abondamment dans les groupes de partisans, au point d'inquiéter certains responsables. Le capitaine Plissonneau observe que « ce sont les bons qui partent dans l'Armée populaire, autrement dit, la force vive des auto-défenses⁴⁴ ». Toutefois, l'émergence des gardes ne met pas fin à l'existence des auto-défenses qui se réorganisent et collaborent avec elles lors des opérations. La remarque du capitaine s'explique surtout par le fait que la volonté de constituer une organisation régionale vise également à réduire l'influence des chefs d'auto-défense qui se retrouvent parfois à la tête de contingents de 3 000 hommes.

Mais la création des gardes est aussi liée au « désengagement » des troupes françaises en opération au Cameroun⁴⁵. Ainsi, les responsables français entendent, à travers cette organisation, trouver une force de substitution pour combler le vide engendré par le départ de leurs troupes. Dès leur formation, ils mettent à la disposition du Cameroun cinq officiers et 15 sous-officiers pour son encadrement⁴⁶. Ce désengagement officiel de la France cache d'autres visées. Ne pouvant plus mener une bataille directe dont elle tient les lignes de front, elle entend soutenir une guerre par procuration, à huis clos. L'enjeu est double : pour sauvegarder son influence sur le territoire en le confiant aux « hommes liges », il est urgent d'étouffer l'insurrection qui met en danger sa position au Cameroun et risque d'entraîner un effet domino dans ses colonies voisines. L'action des gardes lui permet ainsi d'assurer la « continuité dans l'action⁴⁷ ».

Se pose par ailleurs la question de l'opinion publique française. Alors qu'une partie de celle-ci dénonce la Guerre d'Algérie en cours, entretenir un front au Cameroun semble préjudiciable : il faut éviter de braquer les projecteurs sur le théâtre camerounais et mener une guerre discrète⁴⁸. Les responsables français entendent donc poursuivre une guerre par procuration à travers l'armée camerounaise encore embryonnaire et surtout

³⁹ Avec cette initiative qui favorise la création des gardes, les chefs gardent l'initiative sur les milices, à la seule différence qu'ils sont désormais sous la tutelle du chef de région. Ces deux organisations entretiennent des relations complémentaires et hiérarchiques. Les milices sont utilisées à temps partiel et bénévolement. Les gardes travaillent en continu, bénéficient d'un salaire mensuel, encadrent les miliciens et ont la possibilité de parrainer les miliciens qui souhaitent rejoindre les gardes.

⁴⁰ ARO, 1AA.109, Ménoua. Terrorisme. Note n° 141/CFRBK du chef de la région Bamiléké.

⁴¹ SHD, 6H255, dossier 3. Cameroun. Fiche de renseignement sur l'armée populaire Bamiléké, 1959.

⁴² ANY, JOC Décret n° 60-109 du 6 mai 1960 portant création de la Garde civique Bamiléké, p. 691.

⁴³ SHD, 6H255, Bulletin de renseignement sur les partisans bamiléké, octobre 1959, pp. 2-3.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁵ Moshe Ammi Oz (1977), « Les impératifs de la politique militaire en Afrique noire à l'époque de la décolonisation », *Revue française d'études politiques africaines*, 134(12), p. 71.

⁴⁶ SHD, 6H271, dossier 2, armée camerounaise. Fiche interne n° 016/EMFTOM/I/S. Garde civique du Bamiléké. Historique de la question, p. 2.

⁴⁷ SHD, 6H41, synthèse hebdomadaire sur les événements..., *op. cit.*

⁴⁸ Deltombe T. *et al*, *Kamerun...*, *op. cit.*, p. 354.

les gardes. Le 1^{er} janvier 1960, Pierre Semengué prend la direction de l'armée nationale et le 1^{er} janvier 1961, le commandement opérationnel est remis officiellement aux autorités camerounaises⁴⁹.

L'efficacité des gardes testée en pays bamiléké permet à l'administration de dupliquer l'expérience dans les zones troublées. Les gardes civiles nationales du Moungo, du Nkam, de Ndikiniméki, de la Sanaga-Maritime et de Douala sont constituées dans la foulée. Le 31 octobre 1963, toutes ces formations sont regroupées au sein d'une organisation nationale dénommée Garde civique nationale camerounaise (GCNC)⁵⁰. Son effectif dans les théâtres d'opérations dépend de l'intensité de l'insurrection, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Évolution des effectifs de la GCNC de 1963 à 1967

Années	Constitution ou composition
1963-1965	1 950 hommes répartis comme suit : - Garde civique nationale bamiléké (GCNB) : 1 700 hommes regroupés en 56 commandos (Cdos) ; - Garde civique nationale du Moungo (GCNM) : 7 sections ; - Garde civique nationale de la Sanaga-Maritime (GCNSM) : 4 sections (250 hommes pour les deux gardes cumulées)
1 ^{er} juin 1966	1 900 hommes repartis en 5 groupements : 1-groupement bamiléké, 61 Cdos ; 2-groupement du Moungo , 7 Cdos ; 3-groupement de la Sanaga-Maritime, 4 Cdos ; 4-groupement du Nkam, 1 Cdo ; 5-groupement de Ndikiniméki, 1 Cdo
1 ^{er} novembre 1966	1 899 hommes, dont 375 personnels administratifs (formateurs, commissaires politiques, moniteurs d'action civique) et 1 524 hommes de troupes
1 ^{er} mai 1967	1 766 hommes, dont 375 personnels administratifs et 1 393 hommes de troupe

Source : SHD, 15H79, étude sur les forces armées et les forces publiques des États africains : Cameroun (déc. 1962-mars 1964) ; SHD, 15H80, étude sur les forces armées et les forces publiques des États africains (juin, novembre 1966-juillet 1967).

Pour intégrer cette formation, il faut être âgé de 18 à 35 ans et de sexe masculin, être citoyen camerounais, n'« avoir encouru aucune condamnation », « être normalement sain et constitué⁵¹ », mesurer au minimum 1 m 68 et peser 60 kg⁵². Si le principe de l'engagement est le « volontariat », les principaux recruteurs restent les chefs locaux auxquels il est demandé de tenir à jour la liste nominative des jeunes aptes à rejoindre à tout moment les unités. Dans les faits, il s'agit dans la plupart des cas de recrutements forcés. Sylvestre Mang, colonel de l'armée régulière à la retraite ayant combattu les insurgés dans la région bamiléké, le Moungo et dans la Sanaga-Maritime, rappelle qu'à chaque fois qu'il entre dans un village, il exige du chef de lui fournir des hommes pour renforcer ses troupes⁵³. Le climat de suspicion régnant ne laisse que peu de choix aux « appelés », car refuser d'intégrer cette formation signifie qu'on s'oppose à l'administration et qu'on soutient l'insurrection. La propagande officielle, qui présente l'UPC comme « une organisation terroriste », contribue à appâter certains jeunes, convaincus que leur situation de déshérence s'explique par l'instabilité qui sévit⁵⁴. En outre, d'autres personnes s'engagent pour s'attirer les faveurs de l'administration, rechercher la sécurité, assouvir un désir de vengeance, assurer un moyen de subsistance ainsi que par attrait pour le gain⁵⁵.

Les recrues reçoivent une « instruction sommaire portant sur les actes élémentaires de combattant, l'éducation physique et l'instruction civique⁵⁶ ». L'objectif est de doter les éléments des connaissances nécessaires

⁴⁹ SHD, 6H268, rapport annuel des forces françaises au Cameroun pour l'année 1960. Les troupes françaises restent au Cameroun jusqu'à la fin de la guerre dans le cadre de l'assistance militaire technique, pour coordonner les opérations et instruire les troupes.

⁵⁰ SHD, 15H79, étude sur les forces armées..., *op. cit.*

⁵¹ ANY, 1AA1006, Garde civique nationale, organisation, 1963, pp. 1-2.

⁵² Entretien avec Sébastien Tchuandeu, membre de la Garde civique Bamiléké de 1960 à 1973, 76 ans, Kékem, 15 août 2018.

⁵³ Entretien avec Sylvestre Mang, ancien colonel de l'armée, 80 ans, Yaoundé, 27 juillet 2018.

⁵⁴ Entretien avec Sébastien Tchuandeu, ancien garde civique Bamiléké, 76 ans, Kékem, 15 août 2018.

⁵⁵ Les têtes des insurgés sont mises à prix : Martin Singap (350 000 FCFA), Paul Momo (350 000), etc.

⁵⁶ SHD, 15H79, étude sur les forces armées..., *op. cit.*, p. 68. Cette instruction est assurée par les officiers français, dont certains viennent d'Algérie d'après Sébastien Tchuandeu, ancien garde civique.

« pour créer un esprit de discipline et d'unité » entre les membres⁵⁷. À l'issue de l'instruction, les gardes sont répartis en deux branches (civile et militaire) coordonnées par le commandant de la Garde civique nationale. La branche militaire constitue l'essentiel des éléments, regroupant les chefs commandos, les chefs commandos adjoints, et les gardes de 1^e et de 2^e classe⁵⁸. La branche politique, quant à elle, regroupe les commissaires inspecteurs et politiques, les commissaires titulaires, adjoints et stagiaires et les moniteurs d'action civique⁵⁹.

Pour encadrer leurs activités, plusieurs mesures disciplinaires sont adoptées, allant de la consigne à la radiation du corps⁶⁰. Les gardes bénéficient de la protection sociale, d'une prime alimentaire, d'une rémunération mensuelle allant de 3 000 à 2 0000 francs CFA, des congés payés et des permissions. Leur vie dans le cadre du service est exclusivement dédiée à la lutte. D'après Sébastien Tchuandeu, membre de la Garde civique bamiléké de 1960 à 1973, chaque matin, le chef commando regroupe les éléments de son unité pour s'assurer de la présence effective de tous les membres⁶¹. Il communique ensuite les objectifs de la journée et les éléments sont repartis en deux groupes : une partie reste au camp de regroupement pour sa protection et le reste est déployé dans les maquis pour combattre les insurgés. Les seuls moments de répit sont les 30 jours de congés annuels ainsi que les permissions et les congés maladies. Pour faciliter l'émulation et doper le moral des gardes, plusieurs initiatives sont engagées, comme les concours inter-commandos à l'image d'un tournoi olympique, ponctués de récompenses et distinctions, mais aussi la notation et la classification des unités par ordre de mérite, affichées à l'entrée des camps commandos⁶².

Déploiement de la Garde civique sur les différents fronts de la lutte

Les actions des gardes dans la guerre se déclinent en deux dimensions. Une première, militaire, englobe les opérations offensives portées dans les fiefs insurgés et celles, défensives, qui consistent à protéger les territoires et les populations contrôlés par l'administration. La seconde est psychologique, avec pour enjeu de « mouler les attitudes, les idées et les actions⁶³ » des populations à travers les opérations de retournement de l'opinion et de reconversion des esprits soutenues par la propagande et la contre-propagande.

Aspects militaires et opérationnels des actions de la Garde civique dans la guerre

Des campagnes d'« offensives généralisées » menées conjointement avec l'armée régulière sont matérialisées par les opérations de « bouclage » et de « ratissage » des maquis. Ce type d'entreprise, marqué par une extrême violence, est enregistré tout au long de la guerre et porte des noms de code tels que « Omo », « Épervier », « Alpha », « Étincelles, etc. »⁶⁴. À côté de ces opérations sporadiques, les gardes orchestrent de façon autonome et quotidiennement des incursions dans les maquis, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

⁵⁷ SHD, 6H255, bulletin n° 120/DSG/S sur les partisans bamiléqués du 22 octobre 1959, p. 2.

⁵⁸ ANY, 1AA1006, Garde civique., *op. cit.*

⁵⁹ Ils reçoivent un programme spécifique d'instruction psychologique : « comment prendre contact avec la population » ; « comment adapter à l'auditoire un cours d'éducation civique », etc. Voir SHD, 6H255, dossier 3, Cameroun, fiche de renseignement..., *op. cit.*

⁶⁰ Entretien avec Sébastien Tchuandeu, ancien garde civique Bamiléké, 76 ans, Kékem, 15 août 2018.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² ARO, note n° 399/2.GCNO, classement général par ordre de mérite et par commando, p. 2.

⁶³ ANY, 2AC.8839, guide d'entraînement à l'activité clandestine, p. 2.

⁶⁴ SHD, 6H240, la situation dans le département Bamiléké début février 1960.

Tableau 2 : Bilan des activités de la Garde civique bamiléké (décembre 1966-mai 1967)

Dates	Unités commandos	Bilan
2 décembre 1966	Commando n° 1 Bamendjou	1 HLL (hors la-loi) abattu
4 décembre 1966	Commando n° 5 Bangou	1 HLL abattu, 2 prisonniers
6 janvier 1967	Commando n° 2 Batié	1 HLL abattu, 1 machette récupérée
7 janvier 1967	Commando n° 23 Bassamba	2 suspects arrêtés
Février 1967	Commando n° 59 Kassang	1 HLL capturé
Avril 1967	Commando n° 23 Bassamba	1 HLL abattu, 3 cartouches calibre 12 et 1 machette récupérées
Avril 1967	Commando n° 5 Bangou	3 HLL blessés faits prisonniers, 6 sacs en raphia, document récupéré au maquis
18 avril 1967	Commando n° 23 Bassamba	2 HLL abattus, 4 cartouches calibre 12 récupérées
/	Commando n° 14 Toumaka	1 HLL abattu, 3 cartouches calibre 12 récupérées
21 avril 1967	Commando hors rang Mbouda	1 HLL abattu
//	Commando n° 16 Balatchi	2 HLL faits prisonniers, 2 machettes récupérées
10 mai 1967	Commando n° 5 Bangou	1 suspect appréhendé
16 mai 1967	Commando n° 5 Bangou	1 HLL fait prisonnier, 1 PA local récupéré
22 mai 1967	Commando n° 2 Batié	6 armes déterrées toutes en mauvais état

Source : ARO, note n° 399/2. GCNO. Tableau récapitulatif de bilans de la Garde civique nationale de l'Ouest (20 juin 1967), p. 2.

Le bilan des pertes insurgées qui ressort de l'observation de ce tableau semble peu significatif, probablement parce qu'à partir de 1965, l'organisation insurgée est largement affaiblie et exsangue. Ses principaux leaders sont assassinés ou arrêtés⁶⁵ et les combattants qui résistent encore opèrent de façon isolée et sans réelle coordination. Seul Ernest Ouandié (« camarade Emile ») maintient au maquis la flamme révolutionnaire jusqu'à son exécution en 1971.

Au-delà des opérations quotidiennes, les gardes assurent une action de présence permanente dans les territoires récupérés aux insurgés afin de faciliter la réimplantation des institutions de l'État et ses représentants. Ces missions participent notamment à la reprise en main des populations, la protection des zones de regroupements et des centres-urbains⁶⁶. Pour surveiller les populations, les autorités décident dès 1960 de les confiner dans des espaces entièrement contrôlés et surveillés. Dans la région Bamiléké, en février 1960, 230 000 personnes sont regroupées dans quatre-vingt camps⁶⁷. Ce chiffre passe en octobre 1960 à 400 507 personnes⁶⁸, puis à 462 119 occupants en février 1962. Dans le Mounjo, les villages Ndoko, Kante, Trikona, Forkona et Mpoula sont déclarés « zone interdite » et les populations évacuées. Les centres urbains sont réorganisés en « îlots⁶⁹ ». Dans ces espaces, les populations, accusées de soutenir l'insurrection, sont soumises à

⁶⁵ Le Secrétaire général de l'UPC, Ruben Um Nyobe, est assassiné le 13 septembre 1958. Le 15 novembre 1960, Félix Roland Mourié, président de l'UPC, meurt à Genève empoisonné par les services français. Le 8 septembre 1961, Martin Singap, chef d'état-major de l'ALNK est assassiné. Le 18 août 1963, Mpouma Kilama est arrêté, etc. Voir Kenné F., « Les grands chefs de l'insurrection... », *op. cit.*

⁶⁶ Les camps, largement inspirés des expériences indochinoises et algériennes sont institués par les autorités. Ils sont toujours placés en bordure des routes praticables traversant les villages, les grands carrefours et leur implantation est conditionnée par la présence d'un minimum de 500 personnes. Construits à la hâte, ces espaces de déportation présentent la physionomie de véritables forteresses cernées de palissades, de barbelés et de postes miradors. Chaque camp est dirigé par un chef avec pour mission de faire respecter les prescriptions administratives, de contrôler les entrées et les sorties, d'assurer la bonne marche des équipes de protection. Dans ces lieux, les conditions de vie sont très difficiles. En dehors de l'aide inconsistante et irrégulière de l'administration, les populations, dont les libertés de mouvement sont restreintes, sont obligées de se débrouiller au quotidien pour se nourrir. Cette situation est de moins en moins acceptée par ces dernières. Voir entretiens avec Gisèle Tientcheu, couturière ayant vécu dans le camp de regroupement de Bafang-centre de 1960 à 1963, 76 ans, Douala, 16 octobre 2019 ; Berry-Jojo Nganchop, ancien membre de la Garde civique intégré dans l'armée en 1974, 71 ans, Bandja, le 1^{er} août 2018.

⁶⁷ SHD, 6H240, la situation dans le département Bamiléké..., *op. cit.* Malgré l'intense répression qui sévit, 280 600 personnes demeurent sous le contrôle des insurgés.

⁶⁸ ARO, 1AA158, BRH n° 37 de la semaine du 5 au 11 octobre 1960, pp. 3-5.

⁶⁹ SHD, 6H240, les opérations du Groupement tactique sud (GTS).

une surveillance implacable⁷⁰. Cette complicité, d'après l'administration, rend inefficace toutes les initiatives militaires. Enoch Kwayep, ancien inspecteur fédéral d'administration de la région de l'Ouest et ministre de l'administration territoriale en 1968 note à ce propos que : « ce n'est pas l'augmentation des effectifs militaires qui peut nous permettre de juguler les forces du mal, mais la suppression du soutien que la population apporte à la rébellion⁷¹. »

Les gardes surveillent les populations de près à travers les actions suivantes :

[Ils feront] inscrire, sur chaque case, un numéro d'identification et feront afficher sur la porte de chaque case la liste nominative des hommes logeant régulièrement [...]. Au cours des patrouilles de nuit, ils s'assureront, par des sondages inopinés, que la population des cases est conforme à la liste affichée sur la porte.⁷²

Ils sont également invités à « rétablir les prérogatives de l'administration⁷³ » dans les zones troublées. Ceci passe par la protection des édifices publics, des représentants de l'État et de l'administration, ainsi que l'escorte de ces derniers⁷⁴. Dans cette même démarche, les voies de circulation reçoivent une attention particulière. L'un des principaux objectifs de l'administration est d'« assurer la liberté des axes de communication⁷⁵ », régulièrement sabotés par les insurgés. Les gardes patrouillent ainsi quotidiennement pour les sécuriser. Une autre mission fondamentale vise à redynamiser les secteurs d'activité paralysés par l'insurrection qui engage une « guerre économique⁷⁶ » contre l'administration : l'UPC appelle à ne plus payer l'impôt, attaque régulièrement les places marchandes et les grandes unités de production et les plantations sont également prises pour cibles⁷⁷. En conséquence, les troubles réduisent « le mouvement des affaires d'environ 50 %⁷⁸ ». Le colonel du Crest indique que « l'UPC a décidé de faire porter son action sur la non-commercialisation de trois grands produits d'exportation : banane, cacao, café, espérant désorganiser ainsi l'économie camerounaise⁷⁹ ». Face à cette situation qui asphyxie l'économie, les gardes sont installés dans les marchés, les plantations, les industries et les postes de douane pour assurer une protection permanente⁸⁰. En outre, ils doivent fournir des renseignements. À ce propos, Berry-Jojo Nganchop, membre de la Garde civique bamiléké intégré dans l'armée en 1974 rappelle que « pour neutraliser l'insurgé, il fallait quelqu'un qui le connaissait très bien, qui maîtrisait ses pas et ses traces en brousse⁸¹ » ; le garde est donc celui qui sait « où aller, quand aller et comment aller⁸² ».

Au-delà de ces missions quotidiennes, les gardes sont également sollicités lors des grands événements. Leur mobilisation lors des élections présidentielles du 20 mars 1965 rappelle la place prépondérante qu'ils occupent dans le dispositif sécuritaire. Dans le département de la Ménoua par exemple, 263 éléments sont déployés dans les villages pour garantir le bon déroulement du vote à travers la sécurisation des bureaux, l'escorte des votants et les patrouilles⁸³.

⁷⁰ Entretien avec Véronique Mekuichi, planteur, 77 ans, Fotouni, 20 août 2017 ; Amos Nguinwet, secrétaire du comité de base de l'UPC de Ndom, rallié en 1958, 87 ans, Édéa, 2 avril 2019.

⁷¹ SHD, 6H262, dossier 4. Cameroun. Participation de la population à la lutte anti-terrorisme, p. 2.

⁷² SHD, 6H242, dossier 5. ZOPAC. Directive générale n° 2, p. 2.

⁷³ SHD, 6H255, dossier 3. Cameroun. Fiche de renseignement... *op. cit.*, p. 2.

⁷⁴ ARO, note de service n° 64/NS/DFE aux chefs commandos du regroupement de Fokoué-ville et de Fomepéa, du chef de district de Fokoué, le 8 octobre 1965.

⁷⁵ SHD, 6H255, dossier 3. Cameroun. Fiche de renseignement... *op. cit.*, p. 3.

⁷⁶ SHD, 6H240, les opérations du groupement tactique sud, p. 31.

⁷⁷ SHD, 6H249, dossier 2, PV de réunion du comité de coordination et d'orientation du Mounou du 4 octobre 1959, p. 2.

⁷⁸ SHD, 6H253, BRH n° 5 du 8 au 14 janvier 1959, p. 17. La donnée est celle du groupement interprofessionnel du Cameroun.

⁷⁹ SHD, 6H259, dossier 1. Compte-rendu trimestriel de renseignement (période du 1^{er} septembre au 30 novembre 1959), p. 11.

⁸⁰ SHD, 6H243, dossier 1. Note n° 354 CF/DMU du 14 juin 1960, sur le maintien de l'ordre public dans le département du Mounou, p. 4. Informations concordantes avec Jean-Baptiste Nguelamie, garde civique, 76 ans, entretien à Bandja le 12 août 2018.

⁸¹ Entretien avec Berry-Jojo Nganchop, membre de la Garde civique de 1960 à 1974, 71 ans, Bandja, 1^{er} août 2018.

⁸² *Ibid.*

⁸³ La mise en veille des forces régulières pendant le scrutin témoigne de l'importance et la sollicitation constante des gardes. En dehors des 10 soldats de la 6^e compagnie de Dschang envoyés à Fondonnera (Santchou) pour protéger les bureaux de vote, les troupes sont maintenues dans les casernes. Voir ARO, 1AA198(0), Cameroun. Activités politiques 1959-1971, p. 2.

« La guerre des cœurs et des esprits »

Les opérations de « reconquête » des zones incontrôlées permettent aux autorités d'extraire un nombre important de populations du contrôle des insurgés, mais le mutisme des populations, qualifiées de complices⁸⁴, pousse l'administration à orienter la guerre sur le front psychologique afin de « voir s'opérer ce renversement d'opinion recherché et susceptible d'inciter la masse à collaborer⁸⁵ ». En 1963, « la masse camerounaise » est accusée par les autorités « d'être à 60 % antigouvernementale⁸⁶ ». L'instruction présidentielle de 1965, invitant à engager une opération « d'épuration générale et à l'internement de tous les complices de la rébellion⁸⁷ », témoigne de l'ancrage des idées de l'UPC, malgré la féroce répression qu'elle subit.

L'action et la guerre psychologiques enclenchées par l'administration ont donc pour objectif d'engager « la lutte contre la mystique créée par Um Nyobe autour de sa personne et de son parti⁸⁸ ». Les gardes sont invités à déconstruire les idées politiques de l'UPC et une de leurs priorités est la diabolisation de ses leaders⁸⁹. Dans cette dynamique, il est, pour l'armée française, « primordial de propager parmi la population [...] des arguments capables d'ébranler sa foi dans l'autorité et dans l'infaillibilité des dirigeants de l'UPC⁹⁰ ».

La réussite de cette entreprise repose sur deux principales actions : « donner à la population l'éducation civique » et « mener la campagne de désintoxication par des conférences et causeries⁹¹ ». Les commissaires politiques et les moniteurs d'action psychologique de la Garde civique ont la lourde tâche de ramener et de faire adhérer les populations présentes dans les camps ou encore sous maquis à la politique gouvernementale⁹². Ils réunissent les populations chaque soir en usant de « la bonne parole pour ramener les égarés dans le bon chemin, donner du courage aux craintifs et aux pessimistes⁹³ », ils exposent les méfaits de l'insurrection et réaffirment la volonté des autorités d'assurer leur bien-être⁹⁴.

Ces séances quotidiennes d'action psychologique sont relayées périodiquement par la tenue des « conférences des commissaires politiques ». Ils sillonnent les camps et discutent avec les populations dans l'optique de « démontrer les erreurs des hors-la-loi et leur déviationnisme ». Au cours d'une conférence tenue à Fonakeukeu en 1964, le commissaire politique Grégoire Momo⁹⁵ égraine un chapelet d'« erreurs » qui, selon lui, alimentent l'insurrection et font de ce village un épicerie de l'insécurité. Cinq principales récriminations sont faites à la population, à savoir :

- son hésitation à s'opposer aux insurgés ;
- le soutien qu'elle leur apporte ;
- le respect des mots d'ordre venant du maquis ;
- l'entretien « des relations coupables avec les hors-la-loi » ;
- son « mutisme » qui, malgré les actes de sollicitudes du gouvernement, refuse de dénoncer les insurgés où leurs complices dans les camps.⁹⁶

⁸⁴ Daoudou Sadou, « En finir avec rébellion et conquérir le cœur des populations », *La presse du Cameroun*, 3509, 3 janvier 1962, p. 1.

⁸⁵ SHD, 6H253, bulletin de renseignements hebdomadaire n° 15 de la semaine du 20 au 26 mars 1959.

⁸⁶ SHD, 6H270, JMO. Rapport sur le moral 1^{er} semestre 1963.

⁸⁷ SHD, 10T635, dossier 3. Rapport mensuel, octobre 1965. Annexe 1.

⁸⁸ SHD, 6H239, dossier 2. La pacification de Sanaga-Maritime, p. 47.

⁸⁹ Kouékam Démonster-Ferdinand, Noubou Tétam, Gildas Igor (2022), « Campagnes de déconstruction de l'image du "maquisard" dans la mémoire collective à l'Ouest-Cameroun : 1959-1971 », *Grasfields (Revue des sciences historiques)*, 2, pp. 234-246.

⁹⁰ CADN/FHC, dossier 13, pacification de la Sanaga-Maritime. Rapport de M. Boyer sur l'activisme, p. 1.

⁹¹ Momo Grégoire (1986), *Informations sur le terrorisme en pays Bamiléké : ses causes et ses effets*, Document inédit, p. 39.

⁹² ANY, 1AA24, sécurité. Procès-verbal de la réunion du comité de campagne psychologique auprès des masses du département du Moungo, du 4 octobre 1966, p. 8.

⁹³ ARO, 1AA128(2), Bamiléké, lutte antiguerilla dans la région Bamiléké. Pourquoi le gouvernement a-t-il créé la Garde civique Bamiléké ?, p. 2.

⁹⁴ Ces exposés portent sur des thématiques variées : « Pourquoi les bons nationalistes ne font pas la guerre pour l'indépendance ? », « Qu'est-ce que l'UPC ? », « Comment l'UPC s'y est-elle prise pour séduire la population ? », « Comment le malheur peut-il s'arrêter ? », etc.

⁹⁵ Ancien directeur d'école et syndicaliste, il est l'un des premiers en région Bamiléké à mobiliser les jeunes (estimés en septembre 1959 à 400 éléments) pour combattre l'insurrection à Dschang. Présenté comme un « chef de guerre, jeune notable capable et autoritaire » (Deltombe T. *et al.*, *Kamerun !...*, *op. cit.*, p. 365), il continue sa croisade contre-insurrectionnelle en 1960 en qualité de commissaire politique de la garde civique chargé de l'inspection et de la formation civique et morale. Il devient par la suite député à l'assemblée fédérale du Cameroun.

⁹⁶ Momo G., *Informations...*, *op. cit.*, pp. 46-48.

Les insurgés sont présentés comme des « malins avides de richesse et de pouvoir personnel (qui) avaient enrôlé la population pour mener par procuration une guerre fratricide [afin de] s'enrichir⁹⁷ ».

Malgré cette situation, le président Ahidjo, présenté par Momo comme un « père de famille » est prêt à « leur pardonner ». C'est pourquoi il s'attelle à prendre des mesures visant à donner du bonheur aux populations :

Dans tous les domaines, le gouvernement pense à vous, il vous envoie des enseignants pour l'instruction de vos enfants, des médicaments pour votre santé, le ciné-bus pour votre cinéma en plein air, etc. ; les autorités locales vous rendent régulièrement des visites pour étudier vos problèmes.⁹⁸

Les populations sont sommées de choisir leur camp et d'assumer les conséquences : « vous êtes avec nous le jour et avec eux la nuit, vous êtes entre l'enclume et le marteau, choisissez un camp pour être vainqueur ou vaincu⁹⁹ ». Les gardes déployés sur le terrain occupent une place essentielle dans cette démarche de séduction des populations, notamment en comblant le déficit ou l'absence du personnel administratif. Chaque unité commando renferme en plus des éléments combattants et un propagandiste, un agent de santé, un instituteur, un agent d'hygiène ainsi qu'un moniteur agricole.

Ces opérations d'endoctrinement sont accompagnées d'actes de dissuasion dont l'objectif est de provoquer un « choc psychologique » en épouvantant la population : exécutions publiques et exhibition des dépouilles ou des têtes des insurgés ramenées du maquis sont organisées¹⁰⁰. Les populations sont conviées manu militari dans des lieux de grande fréquentation où sont organisées ces sinistres mises en scènes¹⁰¹. Simultanément, la guerre psychologique est orientée vers les populations au maquis : des tracts sont rédigés à leur intention et lâchés par avion. Les messages qu'ils contiennent les invitent à abandonner la lutte et à rejoindre la « légalité » pour bénéficier de ses avantages¹⁰². Tapia Leukeu, réfugiée au maquis de 1956 à 1963, ajoute que ces tracts insistent également sur la réalité de l'indépendance ainsi que la « camerounisation » des dirigeants matérialisée par le fait que toutes les sphères de l'administration sont occupées par des Camerounais¹⁰³.

Les agissements des gardes sont émaillés de nombreuses exactions. Christine Kengnie, qui a vécu dans le camp de regroupement de Tchisso (Fotouni) de 1960 à 1962, rappelle qu'ils sont passés maîtres dans l'art du trafic d'influence, de la délation, de l'extorsion, du règlement de compte, de la torture, et que les populations subissent au quotidien leurs méfaits¹⁰⁴. Les abus injustifiés du commissaire politique de la Garde civile, Mathias Nguimfack, sont dénoncés par les populations de Baleveng en ces termes :

Il convoque les gens, les arrête, les enferme dans la chambre de sûreté du camp commando plusieurs mois et jours sans que l'inspecteur, ou autres autorités le sachent. Ils sont relaxés que lorsqu'ils versent une somme de 1 000 ou 5 000 francs.¹⁰⁵

⁹⁷ *Ibid.*, p. 47.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 48.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ NAUK.FO, 371-167400, Arrests following the murder of deputy Mopen Noé. Tankeu Noé, a terrorist leader, has been sentenced to public execution. Il s'agit ici du titre d'un dossier et non d'une citation.

¹⁰¹ Entretiens avec Gisèle Tientcheu, couturière, 76 ans, Douala, 16 octobre 2019 et Albert Tonye Bahoya, agent de liaison et secrétaire du maquis dans le secteur d'Édéa, 80 ans, Édéa, 3 avril 2019.

¹⁰² Entretien avec Joseph Ngangoum, planteur, réfugiée au maquis de 1956 à 1962, 65 ans, Bangoko, 04 Septembre 2016.

¹⁰³ Entretiens avec Tapia Leukeu, ménagère, réfugiée au maquis de 1956 à 1963, 90 ans, Bandja, 14 Septembre 2016. Informations concordantes avec Anne Djuendji, ménagère ayant vécu dans le camp de regroupement de Compagny de 1960 à 1964, 85 ans, Douala, 16 et 23 octobre 2016, et Joseph Ngangoum, planteur, réfugiée au maquis de 1956 à 1962, 65 ans, Bangoko, 04 Septembre 2016.

¹⁰⁴ Entretiens avec Christine Kengnie, ménagère, ayant vécu dans le camp de regroupement de Fotouni de 1960 à 1962, 76 ans, Fotouni, 1^{er} septembre 2016 ; Monique Noupoua, planteur, ayant vécu dans le camp de regroupement de Compagny de 1960 à 1963, 86 ans, Bandja, 18 Septembre 2016.

¹⁰⁵ ARO, 1AC284, Cameroun, correspondances 1958-1968.

À la fin de la guerre, ces « frères ennemis » d'hier se retrouvent parfois voisins. Malgré les initiatives comme les confessions publiques et le rituel du *cadi*¹⁰⁶, visant à apaiser les cœurs, le ressentiment semble avoir demeuré. Pour les upécistes, les gardes ont hypothéqué le projet de libération totale du Cameroun¹⁰⁷, tandis que les gardes présentent les insurgés comme ceux qui ont précipité le pays dans la spirale de violence¹⁰⁸.

Cet article a cherché à proposer un autre regard sur les missions de maintien de l'ordre dans la guerre du Cameroun à la veille de l'indépendance et pendant la décennie suivante. Au-delà, ce travail cherche à contribuer aux réflexions sur les raisons qui ont pu conduire à l'échec du mouvement nationaliste au Cameroun. En effet, c'est le seul pays d'Afrique subsaharienne francophone ayant pris les armes pour revendiquer l'indépendance, et ce travail souhaite participer d'une sorte d'autopsie et de procès de la mort militaire et politique de l'UPC qui n'a jamais été réellement faite. Cette question soulevée par Richard Joseph depuis plusieurs décennies reste encore d'actualité :

Comment se faisait-il qu'un pays où un mouvement nationaliste si large, si dynamique et progressiste s'était développé après la Deuxième Guerre mondiale, un pays qui nourrissait une tradition anticolonialiste si forte depuis le début de la domination allemande, ait pu accéder à l'indépendance avec un régime et une direction qui avaient si peu de points communs et s'inspiraient si peu de ce passé vibrant ?¹⁰⁹

L'une des réponses à l'échec de l'UPC réside dans le fait que la démarche contre-révolutionnaire des autorités a su utiliser les relais locaux sur tous les fronts. Parmi les populations civiles mobilisées dans cette dynamique figure en bonne place la Garde civique nationale. Cette formation supplétive reçoit pour mission principale de combattre militairement et idéologiquement les insurgés. Sur le plan opérationnel, ces jeunes considérés comme des acteurs rompus à la contre-guérilla, maîtrisant parfaitement l'adversaire, ses stratégies et le terrain ont contribué aux côtés des forces régulières à la désarticulation de l'organisation insurgée. Sur le front idéologique, les pressions psychologiques exercées au quotidien sur les esprits par les éléments de la Garde civique s'inscrivent dans un projet politique de légitimation du pouvoir d'Ahmadou Ahidjo, de diabolisation de l'UPC aux yeux de la population, de retournement et de mobilisation de cette dernière pour combattre l'insurrection.

Les principales répercussions des actions des gardes tout comme de l'ensemble de l'arsenal contre-subversif mobilisé pour combattre l'insurrection sont non seulement la destruction physique du maquis, la consolidation du « régime Ahidjo » à travers la neutralisation de toutes les voix contestataires, mais surtout l'exclusion de l'UPC du champ de la mémoire. Les gardes ont à cet effet participé aux côtés de l'administration à l'exécution d'un programme spécifique de « déconstruction », de « reconstruction » et de « révision » de l'espace symbolique et de constitution d'un « roman national » monopoliste. Ce dernier présente la particularité d'instituer le président Ahidjo comme « le père de la nation », un artisan de la paix et de l'unité nationale, tout en imposant une amnésie générale sur tous les faits ayant trait à la lutte nationaliste, en jetant l'opprobre sur l'UPC et en reléguant ses actions dans les chapitres sombres de l'histoire du Cameroun.

¹⁰⁶ Cette solution ancestrale de règlement des conflits est réactivée dans la région Bamiléké et le Moungo et imposée aux personnes âgées de 14 ans et plus pour juguler l'insurrection. Chaque personne vient toucher publiquement le chien noir à l'aide d'un bâton et jure solennellement de renoncer à la violence et à dénoncer les maquisards et leurs complices dissimulés dans les espaces contrôlés par l'administration. Cela s'achève par une cérémonie qui consiste à enterrer l'animal pour conjurer le « mal » ainsi que la délivrance des certificats de *cadi* pour servir de laissez-passer lors des déplacements. Voir entretiens avec René Kamga Nganjui, chef supérieur Bafang, 64 ans, Bafang le 10 Septembre 2016 ; Véronique Mekuichi, 77 ans, planteur, Fotouni, 20 août 2017.

¹⁰⁷ Entretiens avec Augustin Ninga Tjai, capitaine, chargé des renseignements généraux du CNO, 79 ans, Douala, 6 avril 2017 et Henri Tamo, ancien combattant et responsable de la communication de l'ALNK, 81 ans, Douala, 24 et 31 Janvier 2017.

¹⁰⁸ Entretiens avec Jean-Baptiste Nguelamie, ancien combattant du SDNK, membre de la garde civique de 1960 à 1968, 76 ans, Bandja, 12 août 2018 ; Sébastien Tchuandeu, garde civique, 76 ans, Kékem, 15 août 2018.

¹⁰⁹ Richard Joseph (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 19.

Si les gardes ont contribué à plomber le projet libérateur de l'UPC, ils n'ont pas été rétribués à la hauteur de leur rôle déterminant. Les derniers membres que nous avons rencontrés vivent dans le dénuement et évoquent cette question avec beaucoup de désillusion, disant avoir été lésés et abusés¹¹⁰. Seuls quelques gardes ont bénéficié de mesures d'accompagnement après la démobilisation, notamment l'intégration dans l'armée, l'administration publique et l'opération Yabassi-Bafang¹¹¹. Ils ont donc été condamnés au délaissement et leur travail, frappé « du sceau d'irreconnaissance [sic] des multiples sacrifices¹¹² ».

Démonster-Ferdinand Kouékam
Université de Douala

Groupe de recherche universitaire sur les mutations en Afrique contemporaine (GRUMAC)

Bibliographie

- BEAUVAIS Thomas (2013), « Les conflits irréguliers », mémoire de master en science politique, Institut d'études politiques de Toulouse.
- BERTRAND Romain (2008), « Politiques du monde colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en situation coloniale », *Questions de recherche*, 29, pp. 1-49.
- CHALIAND Gérard (2008), *Les guerres irrégulières : XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Folio.
- DELTOMBE Thomas, DOMERGUE Manuel, TATSITSA Jacob (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte.
- DELTOMBE Thomas, DOMERGUE Manuel, TATSITSA Jacob (2016), *La guerre du Cameroun, l'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte.
- DROUIN Marc (2012), « La guerre contre-insurrectionnelle guatémaltèque. Sa généalogie, le déni des responsables et les sources historiques », thèse de doctorat en histoire, Université de Montréal.
- EYINGA Abel (1991), *L'UPC une révolution manquée ?*, Paris, Chaka.
- EWONDJO Samson David (2001-2002), « La naissance du "maquis" dans le Mungo 1955-1970 », mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.
- FOTSO, François (dir.) (2010), *La lutte nationaliste au Cameroun : 1940-1971*, Paris, L'Harmattan.
- GALULA David (1964), *Counterinsurgency Warfare: Theory and Practice*, Praeger, New York.
- HAUTREUX François-Xavier (2013), *La guerre d'Algérie des harkis, 1954-1962*, Paris, Perrin.
- KANGUELIU TCHOUAKE Mesmin (2003), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, éditions St Siro.
- KENNÉ Faustin (2007), « Les grands chefs de l'insurrection armée en pays Bamiléké et leurs activités de 1955 à 1971 », thèse de doctorat en histoire, Université Yaoundé I.
- KOUÉKAM Démonster-Ferdinand (2021), « Les forces supplétives dans la lutte contre-insurrectionnelle et antinationnaliste au Cameroun (1957-1973) », thèse de doctorat en histoire, Université de Douala.
- KOUÉKAM Démonster-Ferdinand, NOUMBOU TETAM Gildas Igor (2022), « Campagnes de déconstruction de l'image du « maquisard » dans la mémoire collective à l'Ouest-Cameroun : 1959-1971 », *Grasfields. Revue des sciences historiques*, 2, pp. 227-253.

¹¹⁰ Entretiens Jean-Baptiste Nguelamie, ancien garde civique, 76 ans, Bandja, 12 août 2018 et Sébastien Tchuandeu, ancien garde civique, 76 ans, Kékem, 15 août 2018. Ces derniers estiment avoir rempli leur part du contrat alors que l'administration n'a rien fait de concret pour les accompagner après la guerre. Ils attribuent leur position sociale précaire actuelle à cet engagement et pensent que les nombreuses années passées au sein de cette formation et qui constituent leur âge de jeunesse auraient sans doute pu être mises à profit pour apprendre un métier. Ils ajoutent que leurs salaires jugés « insignifiants » ne leur ont pas permis d'épargner pour une éventuelle reconversion.

¹¹¹ ANY, 1AA360, opération Yabassi-Bafang 1966. C'est une entreprise de colonisation agricole de la zone forestière allant de Yabassi jusqu'à la lisière du Haut-Nkam, mais aussi de reconversion des gardes dont la démobilisation est amorcée.

¹¹² Archives des services du gouverneur de la région de l'Ouest (ASGRO), dossier Garde civique, p. 1.

- MBEMBÉ Achille (2010), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.
- MOSHE Ammi Oz (1977), « Les impératifs de la politique militaire en Afrique noire à l'époque de la décolonisation », *Revue française d'études politiques africaines*, 134 (12), pp. 65-89.
- NANA Ferdinand Marcial (2020), « Chefs traditionnels bamiléké et rébellion armée (1948-1971) : fondements et enjeux de la lutte hétérogène des chefs dans la mouvance nationaliste », thèse de doctorat en histoire, Université de Douala.
- NGOUNE Patrick Junior (2022), « Les forces d'appoint de l'armée camerounaise au temps du Maquis (1959-1969) », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*. En ligne, consulté le 10 décembre 2022. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variangoune>
- NOUMBISSIE TCHOUAKE Maginot (2005), « Mouvements d'oppositions et de répressions dans l'Ouest-Cameroun (1920-1970) », thèse de doctorat en histoire de l'Afrique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- NOUMBOU TETAM Gildas Igor (2021), « Communication et résistance sous maquis au Cameroun (1955-1971) », thèse de doctorat en histoire, Université de Douala.
- RICHARD Joseph (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala.
- TATSITSA Jacob (1996), « UPC, tensions sociales et guerre révolutionnaire dans la subdivision de Mbouda de 1950 à 1965 », mémoire de maîtrise en histoire, Université Yaoundé I.
- VILLATOUX Marie-Catherine et VILLATOUX Paul, « Aux origines de la guerre révolutionnaire : le colonel Lacheroy parle », *Revue historique des armées*, 268. En ligne, consulté le 25 mai 2017. URL : <http://rha.revues.org/7512>
- WANYAKA BONGUEN Virginie (2008), « La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique (1950-2005) », thèse de doctorat en histoire, Université Yaoundé I.